



Actibiol®

Bioactivateur de la fermentation alcoolique, Actibiol® favorise le développement des levures et le prolongement de l'activité fermentaire. Il facilite aussi la reprise de la fermentation.



CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

- ◆ **Formulation** : Levures inactivées, écorces de levure et cellulose purifiée.
- ◆ **Intérêt œnologique** : Actibiol® libère dans le moût des **facteurs de croissance**, des facteurs de **survie** et permet de fixer les composés inhibiteurs. Les facteurs de croissance (vitamines, acides aminés, peptides...) sont indispensables pour une bonne **multiplication des levures**. Les facteurs de survie (acides gras de chaîne longue, stérols...) permettent de maintenir la **viabilité** des levures et d'assurer le fonctionnement du **métabolisme fermentaire** jusqu'à la fin de la fermentation alcoolique.
Les écorces de levures permettent de fixer les résidus de pesticides et les composés inhibiteurs tels que les **acides gras à moyenne chaîne** (C8, C10), produits par les levures quand elles entrent en phase de stress. Le blocage de ces composés néfastes pour les levures **sécurise** la fin de la fermentation alcoolique.
Lors d'un arrêt de fermentation, Actibiol® **détoxifie** efficacement le milieu et assure la **nutrition** des levures de reprise de FA.



MODE D'EMPLOI

- ◆ Saupoudrer Actibiol® progressivement dans 20 fois son poids d'eau en mélangeant continuellement afin d'éviter la formation de grumeaux. Enfin, incorporer à la cuve et homogénéiser à l'aide d'un remontage. *Traitement préventif* : incorporer Actibiol® par remontage le plus tôt possible, préférablement au début de la fermentation alcoolique. On conseille de compléter l'ajout d'Actibiol® avec Vitaferment® (selon le niveau d'azote assimilable du moût) et avec Granucel (selon la turbidité). *Traitement curatif* : incorporer Actibiol® par remontage juste après un sulfitage à 2 g/hL (pour empêcher le développement de bactéries), et avant de commencer le protocole de reprise de fermentation (demander à votre fournisseur le protocole spécifique).
- ◆ **Dose d'emploi** : *Traitement préventif* : 20 à 40 g/hL. *Traitement curatif* : 40 à 60 g/hL.



SPÉCIFICATIONS

PHYSIQUES

- ◆ **Aspect et couleur** : Poudre blanche
- ◆ **Solubilité** : < 20 %

MIROBIOLOGIQUES

- ◆ **Levures revivifiables** : $\leq 10^2$ UFC/g
- ◆ **Moisissures** : < 10^3 UFC/g
- ◆ **Bactéries lactiques** : < 10^3 UFC/g
- ◆ **Bactéries acétiques** : < 10^3 UFC/g
- ◆ **Salmonelles** : Absence/25g
- ◆ **Escherichia coli** : Absence/1g
- ◆ **Staphylocoques** : Absence/1g
- ◆ **Coliformes** : < 10^2 UFC/g

COMPOSITION

- ◆ **Azote total** : env. 1 %
- ◆ **Humidité** : < 6 %

LIMITES

- ◆ **Plomb** : < 4,5 mg/kg
- ◆ **Mercur**e : < 1 mg/kg
- ◆ **Arsenic** : < 2 mg/kg
- ◆ **Cadmium** : < 1 mg/kg



CONDITIONNEMENT & CONSERVATION

- ◆ Sachets de 1 kg (cartons de 10 kg) et sachets de 5 kg (cartons de 10 kg).
- ◆ Conserver dans son emballage d'origine hermétiquement clos, dans un lieu frais, propre, sec et sans odeur. Respecter la DLUO inscrite sur l'emballage. Utiliser rapidement après ouverture.

GN/01-11-2020. Pour usage œnologique. Informations données à titre indicatif et en l'état actuel de nos connaissances, sans engagement ni garantie. Les conditions d'utilisation du produit sont soumises au bon respect de la législation et des normes en vigueur. Conforme au Règlement UE n°2019/934 (et ses modifications).

LAMOTHE-ABIET

AVENUE FERDINAND DE LESSEPS 33610, CANEJAN - BORDEAUX, FRANCE • TÉL : +33 (0)5 57 77 92 92 • WWW.LAMOTHE-ABIET.COM